

COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.7.2017
C(2017) 4617 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis du 10 mars 2017 concernant l'avenir de la Politique Agricole Commune après 2020.

La Commission est bien consciente des enjeux complexes (sociaux, politiques, environnementaux et économiques) auxquels l'agriculture européenne est confrontée. La modernisation et la simplification de la Politique Agricole Commune, figurant parmi les priorités politiques majeures de la Commission, permettront de mieux répondre à ces enjeux.

La Commission se félicite que l'Assemblée nationale partage son point de vue selon lequel il est nécessaire de maintenir la Politique Agricole Commune en tant que politique clef de l'Union européenne garantissant la sécurité alimentaire européenne. Elle partage aussi son avis quant à la nécessité de soutenir les revenus agricoles et l'emploi, notamment des jeunes agriculteurs, de renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire, de soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de contribuer à la lutte contre le changement climatique. La Politique Agricole Commune actuelle prévoit plusieurs dispositifs soutenant ces objectifs. Par ailleurs, la Politique Agricole Commune contribue, comme d'autres politiques de l'Union, aux dix objectifs définis par le Président Juncker visant à relancer l'emploi, la croissance et les investissements dans l'Union européenne.

La Commission a adopté en septembre 2016 une proposition de Règlement "Omnibus" {COM(2016) 605 final} avec l'objectif entre autres de simplifier la législation agricole. Le processus de co-législation est actuellement en cours avec pour ambition une entrée en vigueur du règlement en 2018.

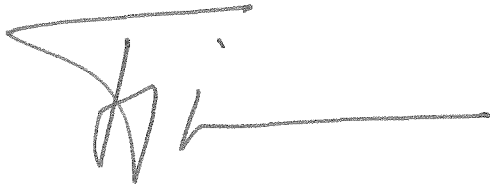
*M. François DE RUGY
Président de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, Rue de l'Université
F - 75007 Paris*

La Commission a pris bonne note des points de vue exprimés par l'Assemblée nationale dans son avis et abordera les questions soulevées quant à l'avenir de la Politique Agricole Commune dans ses propositions législatives à venir.

La Commission poursuit son action dans le cadre de son programme de travail pour 2017 et procède à de larges consultations sur la simplification et la modernisation de la Politique Agricole Commune, afin d'optimiser la contribution de celle-ci aux dix priorités de la Commission et aux objectifs de développement durable. Ce processus axé sur des priorités spécifiques pour l'avenir, tiendra compte de l'avis de la plateforme REFIT, sans préjuger du prochain cadre financier pluriannuel. Le point de départ sera une évaluation solidement étayée des résultats de la politique actuelle (y compris l'impact des aides directes sur l'environnement, l'emploi et l'aménagement du territoire). L'avis de l'Assemblée nationale s'inscrit donc dans le cadre d'un ensemble plus vaste de consultations de toutes les parties prenantes, dont la consultation publique (ouverte jusqu'au 2 mai 2017) faisait partie intégrante. La Commission va présenter une synthèse des résultats de la consultation publique lors d'une conférence en juillet 2017. La Commission décidera des prochaines étapes en temps utile.

En espérant que ces éclaircissements répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Phil Hogan
Membre de la Commission*